

tre de l'intérieur écrivait à Madame de Gasparin une lettre déclarant qu'il ne pouvait accorder l'estampille à un livre honnête et plein de sentiments élevés par ce motif que ce livre pouvait être mis en contact avec ceux auxquels la commission de colportage accorde l'estampille. Apparemment le ministre de l'intérieur s'est inspiré du même principe.

Voyant qu'il avait affaire à Marseille à un conseil municipal honnête et scrupuleux observateur de la loi, il l'a suspendu pour ne pas le laisser en contact avec l'administration nommée par le gouvernement. (Applaudissements à gauche — Protestations à droite).

Le président : J'invite l'orateur à s'expliquer.

M. Lockroy : Mes paroles s'expliquent d'elles-mêmes.

Le président : Je rappelle l'orateur à l'ordre pour les paroles qu'il vient de prononcer et qui sont injurieuses pour l'administration.

M. Lockroy. — On a insulté à cette tribune le suffrage universel! L'orateur conclut en déclarant qu'il ne déposera pas, en se retirant, un ordre du jour motivé par ce motif que cet ordre du jour n'aurait pas de sanction. « Le ministère, dit l'orateur, est un ministère tombé, et chacun comprendra que ce n'est pas à nous qu'il appartient de le ramasser. »

(Bruyants applaudissements à gauche.)

M. M. Rouvier déclare qu'il n'a été produit aucun argument de nature à justifier la suspension du conseil municipal de Marseille. Dans ces conditions l'orateur ne dépose pas d'ordre du jour; il préfère s'en rapporter au jugement de l'opinion publique.

L'interpellation est close.

Le Président annonce qu'il vient de lui être remis deux nouvelles demandes d'interpellation :

1^e Par M. Tardieu sur l'usage que le gouvernement a fait le 25 décembre 1874 de la loi des maires dans la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône);

2^e Par M. Lockroy et Rouvier sur l'ingérence du gouvernement dans les élections municipales de Tarascon.

Sur la demande du ministre de l'intérieur, ces deux interpellations sont renvoyées à un mois.

L'ordre du jour appelle la 1^e délibération sur le projet de loi relatif au monopole des allumettes chimiques.

M. le rapporteur Wolowski demande l'urgence.

M. Tolain combat la demande d'urgence, par ce motif qu'un projet de cette gravité ne saurait être discuté et voté au pied levé.

Le ministre des finances accepte toute la responsabilité du projet élaboré par ses soins et appuie la demande d'urgence. Le ministre invoque en faveur de l'urgence le règlement lui-même qu'il dispense des 3 délibérations les projets financiers.

Il importe d'ailleurs de hâter l'application du monopole des allumettes chimiques.

Le président combat la doctrine du ministre des finances. Il déclare que le règlement ne contient, en dehors du vote de l'urgence, aucune disposition qui puisse soustraire le projet actuel à une triple délibération.

M. Godin s'oppose à l'urgence.

M. le rapporteur Wolowski demande qu'en cas d'urgence, la discussion soit renvoyée à demain.

L'urgence est déclarée et la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

LETTERS DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 26 janvier 1875.

Ainsi qu'on l'avait prévu, la première discussion sur la loi du Sénat a été close dès hier, et il a été décidé qu'on passerait à une seconde lecture. Il est à remarquer que le projet de loi sur le Sénat a été uniquement défendu par le rapporteur M. Antonin Lefebvre-Pontalis, qu'il ne faut pas confondre avec son frère, André; qui est légitimiste.

Il est probable que la discussion n'ira pas plus loin. En effet la Chambre ne doit tenir aujourd'hui qu'une courte séance, la loi sur les cadres de l'armée ne pouvant encore, à raison des amendements soumis à la commission, venir immédiatement en discussion; et il est vraisemblable qu'elle s'ajournera à jeudi pour entamer la deuxième délibération sur la loi de transmission des pouvoirs. C'est à la suite de ce débat qu'interviendra le vote tant attendu qui enterrera les lois constitutionnelles; le vote qui écartera la première des deux lois frapperà nécessairement la seconde.

Quant au caractère du débat qui s'ouvrira jeudi, nous ne saurons établir d'ici là des prévisions bien nettes, car il peut se produire un fait qui changerait nécessairement les dispositions de l'Assemblée. Ce fait ce serait l'intervention du maréchal dont on parle beaucoup depuis hier: ou bien le maréchal ferait savoir par une lettre adressée à l'un des ministres démissionnaires que son gouvernement se désintéresse de la discussion des lois constitutionnelles et laisse à l'Assemblée, en même temps que toute liberté, toute responsabilité de la décision; ou bien le maréchal constituerait immédiatement le cabinet de Broglie-Foix, qui, quel que fut le vote de l'Assemblée resterait aux affaires. Je ne crois pas que cette seconde hypothèse se trouve justifiée par l'événement; mais on en parle, et elle compte bon nombre d'adhérents.

La commission du 4 septembre s'est

réunie hier, et voici quelle conclusion elle proposera à l'Assemblée d'adopter : « Le gouvernement de la défense nationale a mal géré les affaires du pays et aggravé les désastres qu'il s'était chargé de réparer. »

Il est bien évident que si ces conclusions sont adoptées par l'Assemblée ce sera un véritable vote de déchéance contre la république, car le gouvernement de la défense nationale c'était bien la république conduite par les républicains, c'était l'époque où un proconsul de province envoyait la fameuse dépêche: Fusillez-moi ces gens-là, où le citoyen Duportal régnait à Toulouse, où les citoyens Gambetta, Crémieux, Glaiz-Bizoin et Fourchion décrétaien un attentat contre le suffrage universel en déclarant inéligible quiconque avait servi la France sous le gouvernement précédent. C'était le bon temps pour les bons radicaux, pour les précurseurs de la comédie.

Le président : J'invite l'orateur à s'expliquer.

M. Lockroy : Mes paroles s'expliquent d'elles-mêmes.

Le président : Je rappelle l'orateur à l'ordre pour les paroles qu'il vient de prononcer et qui sont injurieuses pour l'administration.

M. Lockroy. — On a insulté à cette tribune le suffrage universel! L'orateur conclut en déclarant qu'il ne déposera pas, en se retirant, un ordre du jour motivé par ce motif que cet ordre du jour n'aurait pas de sanction. « Le ministère, dit l'orateur, est un ministère tombé, et chacun comprendra que ce n'est pas à nous qu'il appartient de le ramasser. »

(Bruyants applaudissements à gauche.)

M. M. Rouvier déclare qu'il n'a été produit aucun argument de nature à justifier la suspension du conseil municipal de Marseille. Dans ces conditions l'orateur ne dépose pas d'ordre du jour; il préfère s'en rapporter au jugement de l'opinion publique.

L'interpellation est close.

Le Président annonce qu'il vient de lui être remis deux nouvelles demandes d'interpellation :

1^e Par M. Tardieu sur l'usage que le gouvernement a fait le 25 décembre 1874 de la loi des maires dans la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône);

2^e Par M. Lockroy et Rouvier sur l'ingérence du gouvernement dans les élections municipales de Tarascon.

Sur la demande du ministre de l'intérieur, ces deux interpellations sont renvoyées à un mois.

L'ordre du jour appelle la 1^e délibération sur le projet de loi relatif au monopole des allumettes chimiques.

M. le rapporteur Wolowski demande l'urgence.

M. Tolain combat la demande d'urgence, par ce motif qu'un projet de cette gravité ne saurait être discuté et voté au pied levé.

Le ministre des finances accepte toute la responsabilité du projet élaboré par ses soins et appuie la demande d'urgence. Le ministre invoque en faveur de l'urgence le règlement lui-même qu'il dispense des 3 délibérations les projets financiers.

Il importe d'ailleurs de hâter l'application du monopole des allumettes chimiques.

Le président combat la doctrine du ministre des finances. Il déclare que le règlement ne contient, en dehors du vote de l'urgence, aucune disposition qui puisse soustraire le projet actuel à une triple délibération.

M. Godin s'oppose à l'urgence.

M. le rapporteur Wolowski demande qu'en cas d'urgence, la discussion soit renvoyée à demain.

L'urgence est déclarée et la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

Paris, 26 janvier.

L'Assemblée avait le choix ou d'enterrer le projet Ventavon sous le projet de création pour le sénat, ou d'enterrer le sénat sous le projet Ventavon. L'Assemblée a préféré le second parti, voilà pourquoi elle a décidé de passer à une seconde lecture sur l'organisation du sénat. Mais il ne s'en porte pas mieux, car si le programme Ventavon est rejeté, il emporte avec lui la seconde chambre.

Cette semaine verra la bataille décisive sur les lois constitutionnelles. Toutes les gauches et le centre gauche vont concerter leur attaque sur l'article 1^e du projet Ventavon, article qu'il s'agit de modifier de manière à y introduire la reconnaissance de la République, comme gouvernement définitif. La majorité dépendra de 20 à 25 voix du centre droit, suivant qu'elles resteront fidèles à la droite, ou qu'elles se rallieront à la gauche.

Si les républicains et les radicaux veulent à triompher, nous sommes précipités en pleine crise gouvernementale et parlementaire, car il faudra ou que le maréchal se retire, ou qu'il consent à prendre un ministère de centre gauche et de gauche, ce qui serait de commencer la politique de M. Thiers et manquer à tous les engagements du maréchal à l'égard des groupes conservateurs de l'Assemblée.

La semaine ne se passera pas sans quelque grand événement.

On répand des bruits d'entrevue du maréchal avec des généraux de l'armée de Versailles et de Paris, de projets de coup d'Etat si les lois constitutionnelles sont rejetées, etc., bruits qui n'ont aucun fondement, mais le public, qui s'attend à tout, croit tout très facilement.

Le Figaro de ce matin donne une charade à deviner à ses lecteurs; il annonce la présence aux environs de Versailles d'un très grand personnage qui viendrait aujourd'hui ou demain à la chambre. Les lecteurs du Figaro se sont

imaginés qu'il voulait faire allusion au comte de Chambord; et le chef de la Maison de Bourbon n'a pas quitté Frohsdorf.

Le Figaro, pour se moquer de ses lecteurs, veut peut-être annoncer l'arrivée d'Orelie I^e, roi d'Araucanie.

I. Brun-Lavaine, secrétaire en chef à la Mairie de Roubaix, est mort ce matin à onze heures, à l'âge de 84 ans. Peu de vies ont été plus agitées que celle de M. Brun. Né à Lille, le 22 juillet 1791, d'une famille d'artistes, son père, qui fut successivement chef d'orchestre du théâtre, puis chef d'orchestre du 4^e, l'éleva dans l'amour de son art et commença de bonne heure son éducation musicale.

La presse catholique en Allemagne ne cesse de subir aussi la persécution. M. Sumg, rédacteur du journal catholique le *Mercredi de Westphalie*, est également enfermé dans la forteresse de Wesel. M. Winckler, rédacteur en chef du même journal, vient également d'être arrêté. M. Winckler, dit le *Mercredi de Westphalie*, avait été cité devant le juge d'instruction et a été arrêté en pleine audience et emmené par un huissier. On l'a arrêté sans lui présenter aucun mandat d'arrêt. Ce n'est que 28 heures plus tard qu'on l'a revêtu pour lui porter l'ordre d'arrestation. On lui a pris tout ce qu'il avait sur lui et on l'a forcé de quitter son logement. L'ordre de la police a été donné de faire sortir les personnes qui étaient dans l'appartement. On a fouillé ensuite jusque dans les talons de ses souliers.

P. S. Le bruit court que, dans un des derniers conseils de ministres, le duc Decazes aurait proposé de se rallier au projet Casimir Périer, mais cette proposition aurait été repoussée.

Il se confirme que la deuxième délibération sur les lois constitutionnelles commencera jeudi. M. Léon Renault, préfet de police, a complété aujourd'hui devant la Commission d'enquête les renseignements sur la propagande bonapartiste; il aurait ajouté que le comité électoral avait été jusqu'à organiser une police à lui, très complète et surtout très active.

ETRANGER

On écrit de Rome : « Il arrive une chose étrange, à Rome : les sociétés protestantes d'Angleterre et d'Amérique avaient consacré d'énormes sommes à la propagande, à la fondation de temples, de cercles et de librairies à Rome. Mais l'ordre de la reine des Antilles que l'inégalité haine de Dessalines et que l'ordre de Rochambeau, emporta le chef de musique au bout de quelques mois et laissa l'orphelin sans appui ni ressources sur une terre inhospitalière. Une providence inattendue sauva le pauvre enfant : Mme Watrin, la veuve du général, s'intéressa au jeune abandonné, le ramena avec elle en France, il aurait fallu trouver le moyen de payer la traversée ; M. Brun père accepta donc, en désespoir de cause, la permutation avec le chef de musique de la garde coloniale, qui désirait se rapatrier, et s'installa avec son fils sur le climat meurtrier qu'il ne devait plus quitter.

La fièvre jaune, qui écouffra obscurément trente mille soldats éprouvés par la guerre et qui fit plus pour l'indépendance de la reine des Antilles que l'inégalité haine de Dessalines et que l'ordre de Rochambeau, emporta le chef de musique au bout de quelques mois et laissa l'orphelin sans appui ni ressources sur une terre inhospitalière. Une providence inattendue sauva le pauvre enfant : Mme Watrin, la veuve du général, s'intéressa au jeune abandonné, le ramena avec elle en France, il aurait fallu trouver le moyen de payer la traversée ; M. Brun père accepta donc, en désespoir de cause, la permutation avec le chef de musique de la garde coloniale, qui désirait se rapatrier, et s'installa avec son fils sur le climat meurtrier qu'il ne devait plus quitter.

Le récit qui suit démontre que le résultat négatif de ces efforts, les sociétés ont déclaré renoncer à l'entreprise; les ministres protestants sont rappelés, les temples, les cercles et les librairies abandonnés.

« Les réceptions, au Quirinal, ont commencé. Mais on a tout d'abord constaté que les invités laissaient à désirer sous plusieurs rapports. On a pu comprendre les avantages d'employer du riz au lieu de la vieille argenterie. Mais c'est un détail. Après tout, les invités croient peut-être n'avoir pas à se gêner avec des princesses qui s'annexent un palais, une ville, un royaume. En se pliant à ce point de vue, les princesses devraient être indulgées, c'est semble. Quoi qu'il en soit, à la dernière réception, les princesses ont donné une comédie française intitulée : *Le Chemin de la Croix (Via Crucis)*.

On dit que Napoléon III devait faire jouer cette pièce à l'occasion de la mort de son fils, mais que les catastrophes de Sedan, de Metz, la captivité et l'exil l'empêchèrent de donner cette comédie... ainsi que beaucoup d'autres qui étaient certainement dans le programme impérial.

» A propos de programme impérial, si l'on en croit la gent bonapartiste de Rome, la restauration napoléonienne serait certaine. Ils le crient sur les toits, se relèvent de la torpeur où ils vivaient depuis quelque temps, et ils prétendent s'être accordés avec les orléanistes. Vous êtes à même de contrôler ce renseignement.

» La misère augmente à Rome, par l'absence complète des étrangers. Il n'y a que le Pape et les sociétés catholiques qui se préoccupent de cet état de choses pour les soulager par des aumônes de toute sorte. Mais ni le Pape, ni les catholiques ne peuvent empêcher ces faillites qui se succèdent avec une effroyable rapidité, ni soutenir les maisons de crédit, les institutions en commandite pour toute espèce d'entreprises, et les banques qui font la culbute des unes après les autres. Dans toute l'Italie, d'ailleurs, c'est la même chose. Partout les tribunaux de commerce enregistrent des faillites. La Lombardie, surtout, est rudement atteinte. Ainsi, Milan a eu, pour sa part, cent quatre-vingt faillites principales en 1874.

» Si les républicains et les radicaux veulent à triompher, nous sommes précipités en pleine crise gouvernementale et parlementaire, car il faudra ou que le maréchal se retire, ou qu'il consent à prendre un ministère de centre gauche et de gauche, ce qui serait de commencer la politique de M. Thiers et manquer à tous les engagements du maréchal à l'égard des groupes conservateurs de l'Assemblée.

La semaine ne se passera pas sans quelque grand événement.

On répand des bruits d'entrevue du maréchal avec des généraux de l'armée de Versailles et de Paris, de projets de coup d'Etat si les lois constitutionnelles sont rejetées, etc., bruits qui n'ont aucun fondement, mais le public, qui s'attend à tout, croit tout très facilement.

Le Figaro de ce matin donne une charade à deviner à ses lecteurs; il annonce la présence aux environs de Versailles d'un très grand personnage qui viendrait aujourd'hui ou demain à la chambre. Les lecteurs du Figaro se sont

réunis que le talent sans protection est un zéro sans unité.

Désabusé, mais non vaincu, il s'en revint à Lille, bien résolu à lever aussitôt possible l'étendard de la révolte contre la centralisation artistique.

Sous le pseudonyme de *Rodeur Wallon*, il s'essaia dans le *Journal du département du Nord*, par des feuilles sur l'histoire locale, puis par des poèmes, tantôt véhéments, tantôt sarcasmes avec *l'Echo du Nord*.

Un jour vint où l'administration municipale eut recours à son érudition pour l'organisation du cortège des Fêtes de Lille, avec costumes historiques et corporations (1826). M. Brun se mit à l'œuvre et présenta un travail complet avec considérations historiques et planches peintes par lui. En récompense, M. de Muysart, maire à cette époque, le nomma archiviste de la ville de Lille.

Rien ne convenait mieux aux tendances et aux inclinations de notre concitoyen, et c'est pendant les années qu'il passa dans cet emploi qu'il tira des innombrables paparasses enfouies sous la poussière, les documents qui ont jeté tant de lumière dans notre horizon historique. M. Brun publia successivement l'*Atlas historique et topographique de la ville de Lille*, avec planches enluminées et les plans des enceintes successives, les *Annales des Canonnières s'entendant*; les *Sept Sièges de Lille</*